

SOMMAIRE

- EditorialP1
Christian MARCELLI
- La rénovation du site Web du COFERP2
Christian MARCELLI
- Démographie rhumatologique : à quoi ça sert de l'évaluer ?...P2
Maxime DOUGADOS
- Nouvelles du CNUP4
Christian ALEXANDRE
- EPP et conséquencesP5
Gérard CHALES et Jean-Michel RISTORI
- Les livres du COFER.....P5
Christian MARCELLI

QUELQUES DATES CLES des ACTIVITES du COFER

- **Septembre 2009 (vendredi 4) :**
Dixième Journée des Enseignants du COFER
- **Novembre 2009 :**
19^{ème} lettre du COFER
- **Mars 2010 (mercredi 17) :**
Dixième Journée des D.E.S. de Rhumatologie
- **Septembre 2010 (vendredi 3) :**
Onzième Journée des Enseignants du COFER



EDITORIAL

Christian MARCELLI

La Journée annuelle du Cofer s'est déroulée le 4 septembre. Elle a de nouveau rassemblé un grand nombre d'enseignants et a permis de débattre de différents sujets que résume ce nouveau numéro de La Lettre du Cofer.

Le premier point abordé fut la rénovation du site web du Cofer. Cette rénovation est nécessaire pour trois raisons. Tout d'abord, parce que le site actuel est un agrégat de plusieurs sites gérés sur des machines et en des lieux différents, rendant la gestion globale du site très difficile. Ensuite parce que des rubriques actuelles doivent être modifiées et que le Cofer souhaite créer de nouvelles rubriques. Enfin, une révision globale de la présentation du site pourrait être réalisée afin de le rendre plus accueillant et convivial.

Maxime Dougados a poursuivi son travail d'analyse et de suivi de la démographie rhumatologique. Il montre que si l'on souhaite maintenir l'offre de soins rhumatologiques à son niveau actuel, il faudra nettement augmenter le nombre de rhumatologues formés chaque année par rapport au nombre formé aujourd'hui. Christian Alexandre a ensuite apporté les nouvelles du CNU. Il a abordé le problème de la filiarisation des DES qui doit se mettre en place en 2010. Pour préparer cette filiarisation, et en tenant compte des conclusions de Maxime Dougados, il est nécessaire que chaque coordonnateur inter-régional du DES fasse, au cours des prochaines semaines, une évaluation du nombre de DES devant être formés chaque année dans chacune des 7 inter-régions.

Enfin, Gérard Chalès et Jean-Michel Ristori ont apporté quelques informations complémentaires concernant l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP), sorte d'Arlésienne dont nous entendons parler depuis des années mais que nous n'avons pas, ou très peu, rencontré jusqu'à aujourd'hui.

Bon courage à toutes et tous pour cette nouvelle année universitaire.

La rénovation du site Web du COFER

Christian MARCELLI

Le site du Cofer (<http://cofer.univ-lille2.fr/index.htm>) a été créé en 2000 par Thierry Schaefferbeke et a été initialement hébergé par le site web de la SFR. Il s'est ensuite « autonomisé » sous l'impulsion de Maxime Dougados, alors Président du Cofer. Cette autonomisation, et véritable naissance du site du Cofer, s'est faite autour de 2 « produits » conçus par Maxime Dougados : la diapotheque du Cofer et le Livret de l'interne en ligne. Aujourd'hui, la rénovation du site est nécessaire pour deux raisons principales. Tout d'abord, parce que le site actuel est un agrégat de plusieurs sites gérés sur des machines et en des lieux différents, rendant la gestion globale du site très difficile. Ensuite parce que des rubriques actuelles doivent être modifiées et que le Cofer souhaite créer de nouvelles rubriques. Une nouvelle édition du polycopié de rhumatologie a été éditée chez Masson et est disponible à la vente depuis octobre 2008. Cette édition devrait remplacer la précédente, en accord avec Masson, sur le site du Cofer. Le Livret de l'interne doit être enrichi de nouvelles rubriques. Aujourd'hui, le Livret de l'interne en ligne ne comporte que 4 rubriques : Accès au dossier (les objectifs pédagogiques), Accès aux stages, Accès aux publications, Information de l'interne (informations administratives). Ainsi, de nombreuses informations générales qui figuraient dans la première partie de la version papier du livret ne sont plus accessibles pour les nouveaux internes. D'autre part, des rubriques importantes concernant la formation de l'interne n'existe plus dans le Livret en ligne. Il s'agit des rubriques « Formation pratique », « Formation théorique » et « Rencontres avec l'enseignant ». Enfin, une révision globale de la présentation du site pourrait

être réalisée afin de le rendre plus accueillant et convivial.

Il est proposé de dissocier la rénovation globale du site et le développement du Livret de l'interne. Le but est de trouver un prestataire pour rénover la charte graphique du site, conserver l'accès à la diapotheque (gérée par la société Calliscope) et à certaines rubriques existantes (polycopié du COFER, archives de la Lettre du COFER), et pour créer de nouvelles rubriques.

Le développement du Livret de l'interne est un autre projet, pouvant être pris en charge par le même prestataire ou par un autre prestataire. Frédéric Lioté a présenté le logiciel développé par les enseignants-généralistes d'Ile de France et qui pourrait être adapté à la rhumatologie. Le souhait du collègue est que le nouveau Livret reprenne la conception globale et l'organisation du Livret actuel, mais qu'il en permette le développement par l'amélioration de certaines fonctions et par la création de nouvelles rubriques. Il est souhaité que soit modifié le mécanisme de validation des items des objectifs pédagogiques. La validation par le tuteur est fastidieuse et il est proposé que ce soit l'interne qui valide lui-même ses acquis.

Le collègue est favorable à la proposition de l'UMVF (Université Médicale Virtuelle Francophone, aujourd'hui gestionnaire du site du Cofer) de mettre en forme la dernière édition du polycopié du COFER (celle publiée en octobre 2008 par Masson car, aujourd'hui, c'est l'édition antérieure qui est en ligne) selon un modèle qui s'appliquera à tous les documents pédagogiques mis en ligne sur son site. Le but est d'homogénéiser la présentation des documents pédagogiques de toutes les spécialités afin de faciliter le travail des étudiants.

Démographie rhumatologique : à quoi ça sert de l'évaluer ?

Maxime DOUGADOS

A l'heure d'une filiarisation potentielle, les données les plus précises possibles concernant la prévalence et surtout l'incidence des rhumatologues sont primordiales. En effet, de manière générale, il faut commencer par répondre à la question suivante : « de combien ai-je besoin de rhumatologues à un temps T pour prendre en charge de manière optimale une population de X habitants ? » Il n'est pas aisé de répondre à cette première question quand on connaît la grande variabilité existante entre pays (par exemple 450 rhumatologues anglais prennent en charge 60 millions de personnes alors qu'en France, à l'heure actuelle, nous sommes entre 1800 et 2400...). Il est

aisé de voir que 2 autres parties de la question sont importantes à considérer : d'une part la notion de champ d'action du rhumatologue et, d'autre part la définition de « optimale ». Si l'on s'en tient à la comparaison entre la France et l'Angleterre, il est facile de constater que le champ d'action du rhumatologue anglais est plus restreint que celui du français. Le premier se focalisant largement sur les rhumatismes inflammatoires alors que le second prend en charge une multitude de pathologies qui vont de la tendinopathie du sportif aux ostéopathies bénignes et malignes. Un rapide tour d'horizon européen montre d'ailleurs qu'un faible ratio de rhumatologues a pour conséquence

immédiate une réduction d'un champ d'action de la spécialité. C'est ainsi qu'en France, si le nombre de rhumatologues diminue, on peut s'attendre à ce que ces rhumatologues privilégient la prise en charge des rhumatismes inflammatoires au détriment des autres pathologies... mais, si c'était le cas, qui donc pourrait prendre en charge ces patients souvent complexes au plan sémiologique (par exemple les pathologies du sportif), ou très graves au plan personnel (par exemple les ostéopathies malignes), ou graves au plan sociétal (par exemple les ostéopathies bénignes comme l'ostéoporose).

Le caractère « optimal » de la prise en charge est également important à prendre en considération. Si le nombre de rhumatologues diminue avec conservation de leur champ d'activité, sommes-nous en mesure de maintenir une prise en charge optimale de nos patients ou, au contraire, doit-on plutôt craindre une dégradation de cette prise en charge avec, par exemple, impossibilité de revoir de manière rapprochée les anciens patients et impossibilité de revoir dans des délais « optimaux » les nouveaux.

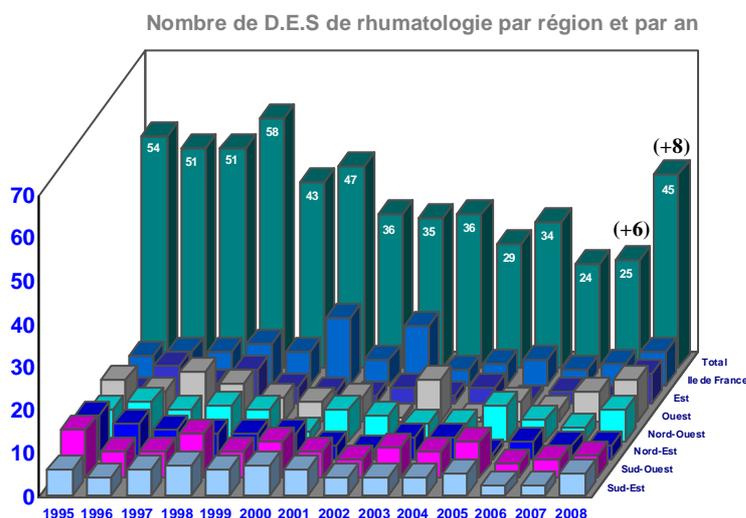
A ce jour, en France, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) estimait à 2549 le nombre de rhumatologues (données 2008) et anticipe une chute de 29,8 % pour atteindre 1790 rhumatologues en 2030.

Pour avoir une idée du nombre de rhumatologues à former chaque année, il faut estimer non seulement le nombre « optimal » de rhumatologues à un temps T, mais également le nombre d'années d'exercice. Le calcul du nombre d'années d'exercice tient compte non seulement du nombre réel d'années mais également, pour chaque praticien, de son temps d'exercice (temps plein, temps partiel). D'après les données de la Sécurité Sociale, on sait qu'une femme médecin dans sa vie professionnelle effectue un tiers de consultations de moins que son confrère de sexe masculin. Cette donnée est intéressante à prendre en compte quand on sait que 85 % des rhumatologues exerçant à l'heure actuelle

sont de sexe masculin... et que les rhumatologues en formation sont à 64 % des femmes.

Ainsi, en étant « large », en désirant conserver un nombre de 1800 rhumatologues (ce qui représenterait une baisse de l'ordre de 30 %), en estimant à 35 le nombre d'années d'exercice (ce qui est probablement utopique), il nous faut former au minimum 51 rhumatologues par an.

En fait, combien en formons-nous ? Pour cela, le COFER avait au départ (en 1998) décidé de demander aux DRASS. Devant les « difficultés » pour obtenir une réponse, nous (les membres du COFER) avons décidé d'estimer que tout DES ayant validé son DES pourrait raisonnablement être considéré comme rhumatologue. Ainsi, la figure ci-contre montre, région par région et année par année le nombre de nouveaux rhumatologues... En 2001, le Professeur Daniel Bontoux, rhumatologue, mais également ayant des responsabilités au sein du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) nous a informé que le Conseil de l'Ordre était amené chaque année à statuer sur des demandes de reconnaissance de la fonction de rhumatologue pour des collègues étrangers n'ayant jamais soutenu un mémoire de DES. Il n'en reste pas moins que les candidats acceptés ont les mêmes droits et devoirs que n'importe quel ancien DES de rhumatologie. Grâce à une collaboration étroite entre le COFER et le CNOM (Gérard Chalès et Jean-Michel Ristori sont nos représentants dans les commissions ad hoc du CNOM), nous sommes également informés chaque année du nombre de confrères étrangers admis ainsi à exercer la fonction de rhumatologue (chiffre entre parenthèse dans la figure ci-après). On voit que quelles que soient les années, nous sommes en deçà du chiffre (50 voire 60) qui nous permettrait de maintenir un nombre « optimal » de rhumatologues en France. Gageons que ces données nous seront utiles dans chacune de nos régions, voire à l'échelon national s'il était question de mettre en œuvre une filiarisation.



Nouvelles du CNU

Christian ALEXANDRE

- **Nominations : 3 nouveaux nommés PU-PH** : Valérie Devauchelle de Brest, Jacques Morel de Montpellier et Elisabeth Solau-Gervais de Poitiers. Ces nominations attendues sont le reflet d'un travail constant et acharné des intéressés au cours des dernières années. Il n'y a pas eu de nominations de MCU-PH ni de PHU cette année.

Félicitations à tous et bonne carrière !

- **Pré-auditions de PU-PH et de MCU-PH** : Le CNU 2009 s'est révélé un bon cru pour les pré-auditions. La qualité des dossiers et des projets des candidats a permis au CNU de jouer en plein son rôle de surveillant national de la démographie universitaire rhumatologique et de conseil auprès des plus jeunes : 11 candidats futurs PU-PH et 2 candidats futurs MCU-PH ont été entendus ; dès à présent, 9 ont reçu un avis favorable pour une présentation définitive devant le CNU lorsqu'un poste sera ouvert dans leur université.

Il semble que ces prévisions permettent d'avoir une vision claire de la démographie et de la répartition nationale des postes dans les 3 années à venir. Les résultats de l'enquête lancée l'année dernière seront ré-adressés à tous pour mise à jour 2009.

- **Règlement intérieur du CNU** : l'un des rôles majeur du CNU est de définir les règles précises et non contestables de recrutement de nos futurs collègues. Ce travail est d'autant plus important qu'une réflexion nationale a été lancée par le Ministère de l'Education Nationale pour harmoniser les règlements intérieurs de recrutement et de promotion de chaque sous-section (il est vrai très disparates). Ainsi nos conditions seront analysées par rapport à celles de nos collègues.

Quelques modifications ponctuelles ont été approuvées, en particulier celles des pré-requis de publications de nos jeunes collègues pour le recrutement PU-PH, compte tenu de l'augmentation générale des facteurs d'impact des revues rhumatologiques. Vous trouverez la version 2009 sur le site du COFER et de la SFR.

- **Promotions** : un effort indiscutable a été fait par le ministère pour augmenter le nombre de promus PU-PH et MCU-PH. C'est ainsi que nous avons pu bénéficier :

- Pour les PU-PH, de **4 postes en 1^{ère} classe** sur les 16 postes ouverts dans la section : ont été promus Xavier Chevalier, Pierre Lafforgue, Christian Marcelli et Christian Roux. Le calcul du nombre de poste laisse apparaître un reste positif à 0,37 ce qui est favorable pour l'année prochaine
- Pour les PU-PH, de **2 postes en classe exceptionnelle** sur les 9 postes ouverts dans la

section : ont été promus Maurice Audran et Georges Jean-Baptiste. Le calcul du nombre de poste laisse apparaître un reste positif à 0,11 ce qui est plutôt favorable pour l'année prochaine ou l'année suivante

- Pour les MCU-PH, de **2 postes en 1^{ère} classe** sur les 3 postes ouverts dans la section : ont été promus Maria-Antonietta d'Agostino et Philippe Dieudé.

Félicitations à tous !

- **Elections** : le CNU doit être renouvelé par moitié tous les 3 ans, la durée du mandat étant de 6 ans. Ainsi les élus de 2004 sont-ils sortants : Christian Alexandre, président, nommé, Thomas Bardin, nommé, Xavier Chevalier et Jean Sibia élus en 2004, Jean-Marie Leparc coopté à la place de Bernard Delcambre en 2007.

La réunion du COFER le 13 Mai à l'occasion des Journées Nationales de Limoges a permis de définir les candidats remplaçants : pour les PU-PH, 3 candidats à élire (Francis Berenbaum, Christian Roux et Alain Saraux) et 2 candidats à proposer pour nomination au ministère (Jean-Marie Leparc et Thierry Thomas) ; pour les MCU-PH, 1 candidat à élire (Arnaud Constantin) en remplacement de lui-même coopté pour 1 an en 2008 pour remplacement de Sandrine Guis. En l'absence d'inscription d'Arnaud Constantin sur les listes électorales, une demande de nomination a été faite pour lui auprès du ministère.

La réunion de rentrée des CNU est prévue le 18 janvier 2010 à Paris pour élection du nouveau président de sous-section. Bernard Combe est pressenti.

Bon courage à tous !

Et n'oubliez pas de voter.

- **Informations diverses** :

Filiarisation des internes : aucune information récente n'est apparue. Cette filiarisation se mettra en place en 2010 vraisemblablement pour la promotion ECN 2010. Elle concernera l'ensemble des spécialités médicales et chirurgicales qui deviendraient toutes des DES. Elle se ferait sur une base de 5 ans révisable chaque année à l'intérieur des régions ou inter-régions. Seuls les coordonnateurs régionaux et les doyens ont été consultés au printemps 2009. Aucune coordination nationale autre que celle réalisée par les DRASS au Ministère n'a, à ma connaissance, été envisagée ce qui pourrait être le rôle du COFER pour anticiper une répartition démographique homogène du territoire. Attention, je crains que les chiffres proposés au printemps dans les différentes régions ne soient revus à la baisse car

le ministère annonce une limitation du chiffre global d'internes en médecine autour de 1000, c'est-à-dire guère plus que ce que nous avons actuellement. On est loin des objectifs annoncés !!!

DFMS et DFMSA : cela viendrait en remplacement des AFS et AFSA et s'appliquerait à tous les médecins généralistes (DFMS) ou spécialistes (DFMSA) hors communauté européenne. Le nombre N serait nationalement déterminé et représenterait la somme des postes de FFI officiellement financés dans chaque CHU. Les étudiants étrangers

passeraient un examen dans leurs ambassades respectives et 2N seraient classés pour le choix des postes. Localement, les coordonnateurs locaux de chaque CHU définiraient les postes à pourvoir chaque année déterminant ainsi les orientations des N postes de l'année. L'année suivante seuls les postes budgétairement libérés pourraient être occupés. Il reste beaucoup d'incertitude sur cette réforme et l'on attend les textes officiels. Le recensement des postes de FFI de chaque CHU n'est pas commencé !

EPP et conséquences

La mise en place de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (E.P.P) se poursuit, le pilotage en est assuré par l'HAS. Pour le moment peu de thèmes rhumatologiques ont été abordés, les décisions récentes portent essentiellement sur la méthodologie de cette évaluation. Au mois de septembre 2009 la procédure d'EPP était la suivante :

Tout médecin exerçant la médecine à une obligation d'évaluation. Deux possibilités s'offrent à lui pour y souscrire :

- Etre accrédité en application de l'article D.4133-24 du code de santé publique
- S'inscrire dans un programme d'EPP pour une période de 5 ans. Le début de la période de 5 ans est donné par la date d'installation du CRFM (Conseil Régional de Formation Médicale) dont dépend le praticien en exercice.

Encore faut-il valider les évaluateurs...

Ainsi, les médecins libéraux pourront s'adresser à un organisme agréé par l'HAS ou aux URML disposant d'un Médecin Habilité (MH).

En ce qui concerne les praticiens hospitaliers, c'est la CME qui est le pivot de l'EPP, c'est elle qui choisit un Médecin Expert Extrier (MEE) sur une liste nationale élaborée par l'HAS. Ces MEE rendent un avis nécessaire à la délivrance du Certificat d'Evaluation des Pratiques Professionnelles. Ou...la CME fait appel à un organisme agréé.

La lecture des différentes procédures d'EPP, prouvent qu'elles ne sont pas encore stables et qu'il y a tout lieu de précéder ces dernières plutôt que les subir. Nos

Gérard CHALES et Jean-Michel RISTORI

collègues Gynécologues ont fait tôt le choix d'une Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale ; ce collège unique est le seul interlocuteur de l'HAS ce qui a permis une accréditation « EPP » rapide et un pilotage représentatif de la discipline.

La notion d'EPP déborde largement sur les procédures de qualification en Rhumatologie (DES) pour laquelle, le Cofer a développé un outil d'évaluation : le livret de l'interne (en cours d'optimisation). Il y a lieu de créer un outil semblable pour les procédures de qualification autres que les DES et dont l'incidence est forte : 14 médecins qualifiés pour les années 2007 et 2008.

Avec Gérard Chalès nous avons développé un outil d'évaluation des médecins demandant leur qualification en rhumatologie auprès du conseil national de l'ordre des médecins, nous aimerions une lecture critique de cette grille.

Merci à ceux qui peuvent donner un peu de leur temps (20mn).

Webographie :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/sd_668980/toutes-nos-publications-ligne-principale?portal=c_6737.

<http://droit-finances.commentcamarche.net/legifrance/65-code-de-la-sante-publique/213860/article-d4133-24>

Contacts : gerard.chales@chu-rennes.fr
jmristori@chu-clermontferrand.fr

Les livres du COFER

Le livre de sémiologie rhumatologique

Bruno Fautrel a présenté l'avancement du projet. Il dispose déjà de la majorité des textes mais il reste à rassembler de nombreuses illustrations, schémas, photos et films vidéo. Pour le développement de ce support, Bruno Fautrel s'est tourné vers plusieurs prestataires et des négociations sont en cours. Compte tenu des différentes étapes restant à franchir, il est prévu que le livre de sémiologie soit disponible pour la rentrée universitaire 2010-2011.

Christian MARCELLI

Traité de rhumatologie

La rédaction du Traité de rhumatologie est « en panne » depuis 2 ans. Le comité éditorial coordonné par Jean Sibilia a rassemblé deux tiers environ de l'ensemble des textes, dont certains nécessitent dès à présent une actualisation. Pour procéder à cette actualisation il a été proposé que chaque membre du comité éditorial soit aidé par un jeune collègue. Les membres du comité éditorial et les jeunes collègues ont accepté cette proposition. Il est prévu que le Traité de rhumatologie soit disponible à la fin 2010.

Le polycopié de rhumatologie

Le succès du polycopié de rhumatologie du COFER (5700 exemplaires vendus depuis octobre 2008), destiné aux étudiants de DCEM, conduit Masson à

envisager une nouvelle édition en octobre 2011. Une révision partielle des textes (car les textes ont été totalement révisés ou réécrits en 2008) devra donc être réalisée pour octobre 2010.

Président : Christian MARCELLI

CHU Côte de Nacre, Service de Rhumatologie
avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN

Tel : 02 31 06 31 06

Fax : 02 31 06 49 63

e-mail : marcelli-@chu-caen.fr

Secrétariat du COFER : Martine ROUTIER

Hôpital Cochin, Service de Rhumatologie B
27 rue du Faubourg Saint Jacques
75014 PARIS

Tel : 01 58 41 25 62

e-mail : martine.routier@cch.aphp.fr



Les laboratoires ROCHE soutiennent
financièrement le COFER pour
l'organisation de la Journée Nationale
des enseignants de Rhumatologie



Le laboratoire ABBOTT soutient
financièrement le COFER pour
l'édition de la Lettre du COFER